Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4982

commune (s): Lyon 7°

objet: ZAC du Parc de Gerland - Rue Jonas Salk et ses transversales - Réalisation des travaux de voiries secondaires - Autorisation de signer les marchés

service: Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau.

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4503 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés de travaux de réalisation des voiries secondaires de la rue Jonas Salk et de ses transversales à Gerland.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 janvier 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie, groupement Sacer-Serpollet, pour un montant de 1 078 472,07 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres, entreprise Les Carriers de la Vaure, pour un montant de 324 248,33 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts et arrosage automatique, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 235 516,06 \in TTC,
- lot n° 4 : asphalte, entreprise Jean Lefebvre, pour un montant de 122 830,99 € TTC,
- lot n° 5 : éclairage public, entreprise SAEM, pour un montant de 158 930,46 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales :

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer les marchés pour la réalisation de voiries secondaires de la rue Jonas Salk et de ses transversales à Gerland à Lyon 7° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :
- lot n° 1 : travaux de voirie, groupement Sacer-Serpollet, pour un montant de 1 078 472,07 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres, entreprise Les Carriers de la Vaure, pour un montant de 324 248,33 € TTC,

2 B-2007-4982

- lot n° 3 : espaces verts et arrosage automatique, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 235 516,06 \in TTC,
- lot n° 4 : asphalte, entreprise Jean Lefebvre, pour un montant de 122 830,99 € TTC,
- lot n° 5 : éclairage public, entreprise SAEM, pour un montant de 158 930,46 € TTC.
- 2° Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine exercices 2007 et suivants compte 605 210 fonction 824.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,